

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 67 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

La liberté d'expression vue de l'extérieur...

L'idée communément admise est que la liberté d'expression est un droit attribué par naissance à tout être humain de penser, dire, écrire, peindre ou jouer ce que bon lui semble. La liberté d'expression émanerait de la personne, créant autour d'elle un espace à son absolue disposition. Les limites de cet espace seraient définies par des éléments extérieurs, en l'occurrence par d'autres libertés ou droits fondamentaux que l'Etat a aussi pour tâche de protéger¹, la présomption d'innocence, par exemple, ou la protection de la sphère privée. C'est la perspective de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948².

Dès lors, le débat sur la liberté d'expression tourne toujours autour d'une seule question: l'Etat doit-il, quand et selon quels critères, interdire une affiche, un film, un journal, une exposition, une théorie historique ou scientifique? En d'autres termes: quelles doivent être les limites extérieures, étatiques et légales fixées à la liberté d'expression?

Cette définition de la liberté d'expression comme une page blanche, comme un vide à l'absolue disposition de la personne souveraine est conforme à l'attitude que nous adoptons généralement à l'égard d'autrui: ne le connaissant que superficiellement, nous ne tenons pas à nous immiscer dans sa vie intime. Par respect, par confiance, par indifférence aussi, nous le reconnaissons maître de ses choix, même si nous ne les approuvons pas. Mais on nous accordera que c'est une définition minimale et tout extérieure de la liberté d'expression.

... et de l'intérieur

Vue de l'intérieur, la liberté d'expression, comme toutes les formes de liberté, fonctionne selon des règles qui relèvent de sa nature et qu'il faut connaître pour en user judicieusement.

Ce matin, je suis libre de rester au lit ou de me lever pour travailler. Si je choisis de rester au lit, cela signifie que je me laisse dominer par mes inclinations les plus matérielles. Si je décide au contraire de me lever pour travailler, j'échappe à la détermination la plus immédiate au nom d'une autre détermination que j'estime plus importante et qui me rend libre à l'égard de la première.

Des voyous armés attaquent ma famille. Je peux m'enfuir ou la protéger au risque de ma vie. Physiquement, j'ai le choix. Moralement, je ne l'ai pas. Les biens en jeu n'ont pas la même importance: d'un côté la vie des miens et ma responsabilité à cet égard, de l'autre une vie que je vivrai dans la honte et le regret.

Dans les deux cas, il s'agit de me soustraire au caractère contraignant d'un bien inférieur par la comparaison avec un bien que je juge plus grand. Là est ma liberté: non pas dans le droit de faire absolument ce que je veux, mais dans la possi-

bilité de résister à l'attrait, réel, de biens inférieurs en vue d'un bien supérieur, dans la possibilité de choisir la subordination qui m'élève plutôt que celle qui m'éloigne de la plénitude.

La liberté, comme toute chose, ne prend du sens qu'orientée en direction de sa finalité. Et sa finalité, ce n'est pas le choix en soi, comme le pensent les libertaires, mais le choix du bien, ou en tout cas du moindre mal. La liberté de l'artiste est orientée vers la beauté et, plus concrètement, vers l'œuvre à réaliser; celle de l'artisan vers l'adéquation de l'objet qu'il fabrique aux besoins de celui qui l'a commandé; celle de l'entrepreneur vers la réussite de son entreprise; celle du médecin vers la santé de son patient; celle du policier vers l'ordre public; celle du juge vers cette forme extérieure de la justice qu'est la justice humaine; celle du politicien vers le bien commun.

Chacun peut certes s'égarer et considérer un bien secondaire comme le bien supérieur de son activité. C'est l'artiste qui fabrique ce qui plaît au plus grand nombre. C'est le médecin ou l'avocat qui se suffit à fournir des services techniques lucratifs. C'est le policier qui utilise à des fins personnelles le pouvoir qui lui a été délégué. C'est le politicien qui ne voit pas plus loin que son élection et la gloire qui lui est attachée. Ils choisissent librement... de ne pas être libres.

La liberté d'expression est orientée vers la vérité

La finalité de la liberté d'expression est la vérité. En cela, c'est peut-être la plus importante de toutes les formes de liberté. C'est la liberté du philosophe, du théologien et du prédicateur. C'est la liberté du romancier et du poète. C'est la liberté du scientifique et de l'historien.

C'est aussi la liberté du journaliste. La «Déclaration des devoirs du journaliste» du 21 décembre 1999 affirme à son article premier que le devoir essentiel du journaliste est de «rechercher la vérité»... et de la proclamer «quelles qu'en puissent être les conséquences pour lui-même». Le devoir est à la mesure du droit.

Personne ne demande à un philosophe, ou à un scientifique, ou à un historien, ou à un journaliste de savoir toute la vérité, ou de ne jamais se tromper. Mais on sent, lisant un texte, la perspective de celui qui l'a écrit: l'un pour faire son numéro de virtuose, l'autre pour régler un compte, un troisième parce qu'il veut à tout prix démontrer la véracité d'une idée préconçue ou la validité de son idéologie personnelle, le dernier, enfin, parce qu'il a envie de savoir, de comprendre, de transmettre: à défaut de la vérité, au moins le souci de la vérité. Il existe des journalistes ou des écrivains qu'on lit malgré d'importants désaccords parce qu'on sent le souci de la vérité dans leurs écrits.

La liberté d'expression

Règles et limites

Trois types d'exigences relativisent la liberté d'expression absolue à laquelle le journaliste pourrait être tenté de prétendre.

Il y a d'abord les compétences personnelles: maîtrise de la langue, curiosité et disponibilité d'esprit, expérience, sens des proportions, jugement, capacité de synthèse.

Dans l'affaire des caricatures de Mahomet, la médiocrité d'inspiration et la vulgarité de l'exécution ont joué un rôle dans les réactions musulmanes. L'excellence dans ce domaine élève le niveau et rend la charge à la fois moins blessante et plus drôle, mieux ciblée et plus convaincante. Le manque de talent justifie-t-il une *fatwâh*? On peut discuter.

Qui juge? C'est à notre avis le rédacteur responsable qui est le mieux à même de juger si un journaliste possède ou non les compétences journalistiques suffisantes.

Les règles du second type relèvent de la morale professionnelle. Il y a des choses qui ne tombent pas sous le coup de la loi, mais n'en sont pas moins répréhensibles. Celui qui détient un pouvoir, c'est le cas de la presse, doit en user avec mesure et discernement. La presse peut détruire une personne avec une allusion malveillante, une rumeur présentée comme un fait, une simple exagération. Elle peut aggraver une condamnation pénale par une publicité qui n'est qu'une forme moderne du pilori médiéval.

Les manquements à l'éthique professionnelle relèvent des autorités corporatives, en l'occurrence du Conseil de la presse, plutôt que des tribunaux civils. En effet, leurs motifs et leurs conséquences – leur gravité – ne peuvent être pleinement appréciés que par des hommes de l'art. C'est dans la mesure où l'autorité corporative est stricte et maintient un ordre déontologique rigoureux qu'elle rend inutile l'intervention de l'Etat. Si l'autorité est faible, cette intervention arrivera tôt ou tard.

L'Etat n'a comme tel aucune compétence lui permettant de juger des capacités professionnelles d'un journaliste. Il n'en a pas davantage en matière de vérité morale, philosophique, théologique, historique ou scientifique. Dans ces matières, non seulement la censure étatique n'est pas justifiée par une compétence propre, mais en outre elle va de deux façons à l'encontre de son objet: d'une part, elle fait de la publicité pour le spectacle, le livre, l'article, le tableau, la théorie qu'elle prétend interdire; de l'autre, elle fait rejaillir l'irritation ou les moqueries qu'elle déclenche sur l'objet même qu'elle prétend défendre.

En revanche, c'est à l'Etat qu'il revient d'appliquer les exigences de la loi – les exigences du troisième type – et de sanctionner les actes tels que l'insulte, la diffamation et la calomnie, les atteintes à l'honneur, les atteintes aux mœurs pu-

bliques, les appels à la violence, le désordre public.

Dans les cas de crise politique grave, l'Etat est habilité à pratiquer la censure politique dans la perspective de la défense nationale: c'est d'ailleurs indirectement une mesure protectrice de la liberté d'expression, dont l'indépendance du pays est la garante. Dans un pays envahi, l'expression n'est jamais libre, même si elle semble l'être, puisque toute publication jouit alors, ne serait-ce qu'implicitement, de l'aval suspect de l'ennemi.

Il reste que la censure est d'un usage très délicat pour les gros doigts de l'Etat. Comme tout pouvoir administratif, elle tend à durer et à s'étendre. C'est une potion amère qui doit n'être administrée que dans des cas extraordinaires et pour de brefs moments.

Le respect de ces exigences, personnelles, corporatives, étatiques, justifie la liberté d'expression, mais aussi l'épandage, non comme une émanation arbitraire de tout individu s'affirmant journaliste, écrivain, philosophe ou artiste, mais comme une mise en ordre des facultés humaines au service de la vérité.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ C'est l'alinéa 2 de l'article 36 de la Constitution fédérale: «Toute restriction d'un droit fondamental doit être justifiée par un intérêt public ou par la protection d'un droit fondamental d'autrui.»

² Ajoutons que le principe d'égalité, principe inspirateur des droits de l'homme, est antérieur à la liberté d'expression et prévaut sur elle. Sur des thèmes égalitaires brûlants, comme le racisme ou l'antisémitisme, la liberté d'expression doit céder le pas à l'égalité. Il pourrait en aller de même dans l'avenir en ce qui concerne l'antiféminisme et l'«homophobie».

SOMMAIRE

Lire Beckett à 18 ans 2

Andromaque ou *la Grande Peur* dans la montagne sont des œuvres tragiques et il y a une fécondité de la tragédie. Mais que peut tirer un adolescent du néant grotesque de Beckett?

Le nationalisme qu'on peut 3

Le besoin d'appartenance à un groupe fait partie de la nature humaine. Quand s'estompent les cadres traditionnels familiaux et nationaux, on s'accroche à ce qu'on peut: citoyenneté mondiale ou code postal.

Inacceptable? Oui, mais... 4

La condamnation à mort de Saddam Hussein, quoique prononcée par un tribunal, se situe dans un contexte extérieur au droit. C'est dans cette perspective qu'on doit apprécier l'événement.

Lire Beckett à 18 ans

Au programme de littérature cette année, pour tous les gymnasiens qui passent leur examen de maturité à Yverdon: *En attendant Godot*, de Samuel Beckett. Après *Andromaque* et *La Grande Peur dans la montagne*, nous entrons dans l'univers absurde, morbide et grotesque du théâtre de l'écrivain irlandais. Pas d'avertissements ni de mises en garde préalables. Il me paraît juste que les élèves soient livrés sans défense à l'œuvre en question et se confrontent à son étrangeté.

Sur scène, un arbre nu et une pierre. Dans ce décor peu exaltant surviennent deux individus à l'aveuglant, piteusement vêtus, dont la déchéance apparaît assez avancée. Un dialogue pour le moins déroutant se met en place: gémissements de l'un (Estragon) qui tente vainement de retirer une chaussure récalcitrante, interrogations de l'autre (Vladimir) sur, en vrac, la mort, la vanité de l'existence humaine, la crucifixion du Christ.

VLADIMIR. – Qu'est-ce que je disais... Comment va ton pied?
ESTRAGON. – Il enfle.

VLADIMIR. – Ah oui, j'y suis, cette histoire de larrons. Tu t'en souviens?
ESTRAGON. – Non.

VLADIMIR. – Tu veux que je te la raconte?
ESTRAGON. – Non.

VLADIMIR. – Ça passera le temps. (*Un temps.*) C'étaient deux voleurs, crucifiés en même temps que le Sauveur. On...
ESTRAGON. – Le quoi?!

Les deux compères se sont retrouvés ici, dans ce lieu si peu reconnaissable, parce qu'ils ont rendez-vous avec un certain Godot. Figure indéfinie, dont les personnages ne savent rien si ce n'est qu'ils l'attendent. Pour meubler cette attente imprécise, les répliques triviales, obscènes, désespérantes se succèdent. La conversation piétine et barbote dans la fange.

Soudain, arrivée sur scène d'un couple étrange: au lieu de Godot, c'est Pozzo qui vient, accompagné d'un serviteur misérable tenu en laisse. Ce dernier, ironiquement pré-nommé Lucky, est une sorte de zombie muet et baveux qui a perdu tous les traits distinctifs de son humanité. Son maître Pozzo, caricature du bourgeois tyrannique et satisfait de lui-même, le considère comme une véritable bête de somme et l'assassine d'ordres absurdes et dérisoires. Spectacle cruel qui scandalise un court instant les deux compagnons, avant d'être réduit à un simple divertissement permettant de combler l'attente angoissante de l'énigmatique Godot.

Bagarres et chahuts dans le public ont suivi la première représentation de la pièce au Théâtre de Babylone à Paris, en 1953. Les réactions, dans cette classe de gymnasiens vaudois, sont étonnamment nuancées. Si une petite majorité avoue s'être ennuyée ferme, déplore «le manque d'actions et de rebondissement», certains ont apprécié; deux élèves me disent même avoir trouvé ce livre «génial, sans savoir exactement pourquoi». Quelques autres encore s'en tiennent

à un scepticisme poli et attendent de voir lors de l'analyse.

Situer la pièce de Beckett dans son contexte historique me semble être une première approche possible. L'auteur écrit *En attendant Godot* en 1948; on sort à peine de la Deuxième guerre, dont on découvre peu à peu toute l'horreur inconcevable. Tant du côté des bourreaux que des victimes, l'homme a fait l'expérience de son néant. Parmi une littérature abondante de récits de guerre et de déportation, je choisis de lire aux élèves des extraits du roman de Georges Hyma, *La peau et les os*, dans lequel l'écrivain raconte sa condition de prisonnier, l'enfer de la promiscuité, la haine du prochain, la déshumanisation des vaincus et des vainqueurs. Ce court récit, petit chef-d'œuvre inconnu, vous prend à la gorge par sa noirceur et sa vérité. La pièce de Beckett, alors, serait une transposition de cette même expérience traumatique qu'a été la Deuxième guerre mondiale: volontairement dépourvue de tout contexte, d'une portée générale et atemporelle, le despotique Pozzo pourrait néanmoins représenter le Führer, son serviteur traité en sous-homme les Juifs. Quant à Vladimir et Estragon, ils illustreraient la misère morale des hommes d'après-guerre, réduits désormais à accumuler les gestes et les paroles absurdes dans l'attente indéfinie d'un improbable Sauveur, dont le nom de Godot peut recouvrir aussi bien Dieu que la mort tout bonnement.

Allez voir Charles Gleyre au Palais de Rumine!

portés par les Helvètes dans *Les Romains passant sous le joug* (1858), copiés dans divers livres d'archéologie. Gleyre maîtrise tous ces aspects techniques de la peinture, comme le montrent les études préparatoires accompagnant plusieurs des tableaux exposés.

Les curieux auront plaisir à connaître la vie peu ordinaire de l'artiste. Charles Gleyre naît en 1806 d'un père paysan à Chevilly, village vaudois situé au pied du Jura. Orphelin à 13 ans, le petit Charles va habiter chez son oncle à Lyon, puis, en 1825, il monte à Paris et suit l'apprentissage complet des peintres de l'époque: il copie les grandes œuvres au Louvre, fréquente les Beaux-Arts et les ateliers privés. Etape indispensable de toute formation artistique, il se rend à Rome pour étudier les modèles antiques et renaissants (1829). C'est là qu'il se fait recommander à un riche industriel américain, John Lowell Jr., qui fait le tour du monde et cherche quelqu'un pour l'illustrer. Gleyre est choisi pour ses dons exceptionnels d'aquarelliste, qui lui permettent d'obtenir des résultats comparables à ceux de la peinture à l'huile. Celle-ci requiert à l'époque un imposant attirail et de longues périodes de séchage. Combinée au dessin, l'aquarelle est au contraire idéale pour reproduire rapidement sites, édifices et costumes lors d'un voyage.

C'est ce que fait le jeune peintre. L'exposition nous mène ainsi en Grèce (encore orientale: cela se voit au chameau devant l'Acropole), en

Turquie puis sur les bords du Nil, riches en monuments que Gleyre dessine avec précision. Entre l'Égypte et le Soudan, il est terrassé plusieurs fois par la maladie. Il démissionne, laissant M. Lowell continuer son périple. De la période obscure qu'il passa encore au Soudan, il ne reste presque rien – sauf quelques saisissants portraits des autochtones qui le recueillirent.

Combien ces œuvres diffèrent des grands tableaux mythologiques et historiques qui font la renommée de Gleyre lorsque, revenu à Paris, il connaît le triomphe grâce à son style académique! Ainsi *Le Soir* (1843, non exposé), *Mimerve et les trois Grâces* (1866) et d'autres. On admirera la composition grandiose de *La danse des bacchantes* (1849), où le thyrsse tenu à la verticale par la bachelante du milieu, alors qu'elle lâche sa tête en arrière, donne comme un contrepoint rythmé à la chaîne horizontale des danseuses.

Les Vaudois pourront en savoir plus sur les commandes «vaudoises» qu'exécuta le peintre, notamment le fameux *Major Davel* (1850). On ne sait si Gleyre est Vaudois ou Français, tant ses rapports avec son Pays d'origine sont éclipsés par l'identification à une France où il a fait sa vie et sa carrière. En tout cas, il ne rompit jamais ses liens avec le Pays de Vaud. Ses amis d'ici le soutinrent lorsqu'il avait peu de ressources en lui commandant des portraits de personnalités vaudoises, dont plusieurs sont exposés. Citons le *Portrait de J.-J. Mercier* (1872), auquel le peintre ar-

Peut-être, mais nous ne touchons pas encore avec cela le fond du gouffre dans lequel se débattaient les personnages de la pièce en question et dans l'œuvre de Beckett en général. Je rappelle nos lectures précédentes, qui n'étaient pas précisément gaies non plus: *Andromaque* s'achève sur le meurtre de Pyrrhus, le suicide d'Hermione et la folie d'Oreste; *La Grande Peur dans la montagne*, qui raconte la séparation entre l'homme et la création, se termine sur la mort de tous les protagonistes. Il y a cependant une différence fondamentale entre ces œuvres et *En attendant Godot*. Les héros de Racine et les personnages de Ramuz sont tragiques: ils aiment et souffrent. En cela ils sont grands, comme des hommes peuvent l'être. En cela, ces œuvres ne sont pas entièrement pessimistes. Mais chez Beckett, la tragédie prend un visage grotesque, est tournée en dérision; en vérité, il n'y a pas de tragédie, il n'y a pas de souffrance, parce que la souffrance suppose encore un sens. Vladimir et Estragon le disent eux-mêmes: ils ne savent pas s'ils sont heureux ou malheureux. Si seulement ils étaient malheureux!

D'où ce malaise que j'éprouve en classe pendant les analyses rigoureuses et détaillées de cette représentation du néant: faut-il lire Beckett à dix-huit ans?

BENOÎT MEISTER

¹ Samuel Beckett, *En attendant Godot*, Paris, Editions de Minuit, 1983, p. 14.

rive presque à donner vie – rendant cette indécible expression qu'ont certaines personnes qui sourient uniquement avec les yeux.

On apprend encore beaucoup de choses sur Charles Gleyre, au Palais de Rumine, comme par exemple le fait qu'il a été le maître de Renoir. Mais nous laissons le lecteur les découvrir lui-même en allant voir cette belle exposition, et en profitant comme nous des excellentes visites commentées offertes par le musée.

NICOLAS DE ARAUJO

¹ Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne, du 7 octobre 2006 au 7 janvier 2007; «Rencontres autour d'un thème»: dimanches 3 décembre et 7 janvier dès 14 h.

Ephéméride

Parler

Il y a beaucoup de gens dont la facilité de parler ne vient que de l'impuissance de se taire.

Cyrano de Bergerac

Idées

Chacun appelle idées claires celles qui sont au même degré de confusion que les siennes propres.

Marcel Proust

Parler (bis)

Tous les gens qui parlent beaucoup n'ont rien à dire.

Francis Picabia

(Pensées réunies par A. Rochat)

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:

Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch

Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Le nationalisme qu'on peut

Le mercredi 15 novembre 2006, M. Philippe Barraud publiait sur le site internet *Commentaires.com* un article intitulé *Chacun son nationalisme*. Le journaliste y expliquait combien le nationalisme est «une valeur» unanimement décriée», dont les adeptes, réels ou supposés, n'obtiennent jamais grâce aux yeux du public. Il continuait en qualifiant de puérile la question de savoir si le nationalisme est une bonne ou une mauvaise chose. Enfin, M. Barraud nous offrait un petit exposé sur le nationalisme tel que le définit le neuro-psychiatre Boris Cyrulnik: «Une religiosité profane, amoureuse et expiatoire qui renforce le délicieux sentiment d'appartenance au détriment d'un bouc émissaire.»

Partant de cette définition, l'exposé de M. Barraud faisait référence au besoin qu'éprouve chacun d'appartenir à un groupe tel que la famille, le clan, la nation, l'Eglise, le parti politique ou que sais-je encore. De là, le journaliste passait à l'exemple de jeunes délinquants français vus à la télévision et qui, par égard pour leur cité, se disaient obligés de tabasser leurs semblables venus d'autres banlieues.

Monsieur Barraud concluait en réaffirmant l'importance d'appartenir à un groupe humain, condamnant la violence faite aux personnes étrangères à ce groupe et dénonçant l'amalgame du nationalisme avec un quelconque sentiment de haine.

Les conclusions de M. Barraud ne sont pas pour nous déplaire. Vaudois normalement enracinés comme lui, nous sommes conscients de notre appartenance à une vaste constellation de groupes humains, allant de la famille au Canton et à la Suisse, en passant par toutes sortes de communautés intermédiaires plus ou moins préservées. Comme M. Barraud, nous ne nous portons que mieux de ces diverses appartenances plus ou moins ordonnées les unes aux autres. Pas plus que M. Barraud, nous ne carésons aucun projet de ratonnade à l'égard de nos voisins valaisans ou genevois. Cependant, l'article intitulé *Chacun son nationalisme* nous laisse un sentiment de malaise, parce qu'il fait peu ou prou l'amalgame entre le nationalisme et certains des produits issus de sa décomposition.

Les jeunes gens que M. Barraud a vus à la télévision n'ont plus ni envie ni conscience d'être des Français. Même naturalisés, même français de deuxième ou de troisième génération, même français de souche, ils ne peuvent aimer une nation qui leur échappe en même temps qu'elle ne sait plus en faire ses fils. Alors, ces «jeunes», comme bon nombre de leurs aînés, doivent composer avec la réalité de l'abandon. Pour eux, le nationalisme ou l'impossibilité du nationalisme n'appartiennent pas au monde des «valeurs», mais à la réalité, dans laquelle ils doivent vivre ou mourir. Ces pauvres gens ne peuvent se dire français, parce que personne ne leur a jamais révélé ce que cela signifiait.

Comme l'expliquait l'écrivain Jean Raspail, la République a fini par corroder la France! Le pays des droits de l'Homme n'est plus tout à fait le pays des hommes français. A force d'universalisme républicain et égalitariste, à force de centralisation et de rationalisation, la France est devenue un monstre de papier, c'est-à-dire une

pauvre chose exsangue, dissimulée sous des tombereaux de textes légaux et de déclarations d'intention. Face à ce triste état de faits, nos voisins de France font ce qu'ils peuvent: les uns vont chercher dans la glorieuse histoire de leurs prédécesseurs de quoi se consoler ou s'inspirer, les autres rêvent d'un brillant avenir pour leur pays, d'autres encore se disent citoyens du monde et font semblant de ne manquer de rien. Les derniers, banlieusards ou amoureux de leur quartier, se réfugient dans une appartenance de raccroc. Les amoureux de leur quartier, babas privilégiés par le sort, ne jurent plus que par leur petit confort. Ils sont obsédés par une vision purement locale, à la fois moraliste et utilitaire, de la politique. Ils se complaisent dans un communalisme étriqué du type «touche ni à mon pote, ni à ma poste!», «ni à mon épicerie!», «ni à ma place de jeu!», etc. Certains banlieusards défavorisés régissent avec plus de violence. Ce sont ceux-là qu'a vus M. Barraud à la télévision.

Aux partisans d'une appartenance de raccroc, le quartier, la banlieue ou la cité fournit un territoire, des «voisins-compatriotes» et une identité basique. Le territoire préservé ou pourri sur lequel ils vivent, les voisins honnêtes ou malhonnêtes qu'ils côtoient au quotidien, la langue teintée d'accent local ou importé, même le sabir qu'ils se sont inventé, deviennent les composantes d'une appartenance nouvelle². Cependant, le manque ne se comble pas si facilement. Il faut autre chose qu'une vague connivence avec ses voisins pour faire de vous quelqu'un à part entière.

A tout homme, il faut des communautés stables à aimer et à connaître. La plus importante en étendue et en profondeur de ces communautés s'appelle la nation. Que nous le voulions ou non, que nous le sachions ou pas, nous appartenons de fait à cette communauté, un peu comme des enfants de sang ou d'adoption appartiennent à une famille. Cette communauté est en effet la maîtresse légitimée par l'histoire du territoire sur lequel nous vivons. Elle concerne notre vie sous tous ses aspects, sans dépendre d'aucune communauté supérieure pour réaliser son bien commun. La nation est le pendant institutionnel et politique de la patrie, qui désigne la continuité historique et culturelle dans laquelle nous nous inscrivons. Ainsi, le nationalisme n'est en fait qu'un patriote attaché à l'aspect institutionnel et politique de sa patrie. Avec un peu de grandiloquence, on pourrait dire que le cœur patriotique bat sous le bouclier national.

Le véritable nationaliste ou le véritable patriote sait la nécessité des nations existantes, de la sienne comme des autres. Le nationaliste, c'est-à-dire celui qui aime sa nation en tant que nation, ne l'aime pas parce qu'il la croit meilleure que d'autres nations qu'il mépriserait. Il l'aime au contraire parce qu'il la croit bonne pour lui, comme un enfant aime sa famille parce qu'il lui appartient sans avoir à en décider. Cette perspective authentiquement nationale exige de ne faire de notre nation ni plus ni moins que ce qu'elle est: une nation parmi les autres, que nous aimons parce qu'elle est la nôtre.

Cette perspective ne fait pas de la nation un absolu, mais en reconnaît la

nécessité sur terre. Voilà pourquoi la piété patriotique est parfaitement compatible avec la foi chrétienne. Nous sommes bien loin de «la religiosité profane, amoureuse et expiatoire» qu'évoque M. Cyrulnik. Nous sommes aussi bien loin d'un nationalisme automatiquement agressif et xénophobe. Le nationalisme bien compris est au contraire un amour filial pour une réalité qui nous dépasse et nous nourrit.

L'appartenance nationale nous est nécessaire. Partant, lorsque l'on prive un individu de sa culture nationale, on le prive d'une partie de lui-même qu'il devra remplacer avec ce qui lui tombera sous la main. Nombre de banlieusards français s'y emploient et y échouent aujourd'hui. Ils mesurent plus ou moins consciemment l'écart énorme qui sépare leurs pauvres codes néo-claniques d'une authentique culture nationale. Ils se résignent donc à forcer le trait. Ils vont parfois jusqu'à faire le coup de poing ou le coup de feu pour imposer leur sentiment d'identité. Ainsi agissons-nous aussi, toutes proportions gardées, lorsque nous martelons un mauvais argument dans un débat mal emmanché.

Ce qui est triste à pleurer, c'est que le sort des banlieusards français ne nous alarme nullement. Alors que la plupart de nos compatriotes ne jurent plus que par de grandes régions transnationales, par l'Europe et par l'O.N.U., rares sont les Vaudois à déplorer le secret de polichinelle que beaucoup avaient fini par apprendre, tout le monde le saura désormais: le nom du Ronchon, placide et anonyme chroniqueur, depuis une décennie, des impostures, duperies et autres démenées ordinaires de notre société crépusculaire. Il s'appelle Pierre-Gabriel Bieri. Ce nom orne officiellement la page de couverture du cent quarante-quatrième *Cahier de la Renaissance vaudoise*. Plus jamais les lecteurs trépanant d'impatience ne poseront aux autres rédacteurs la question flatteuse: «Dites, le Ronchon, c'est vous?» Hélas non, nous n'avons pas tant d'esprit.

Au fil des ans, le Coin du Ronchon est devenu une véritable institution dans *La Nation*. Il n'est pas de lecteur qui ne se jette prioritairement au bas de la page 4 pour déguster avec gourmandise son billet bimensuel. Mis en appétit par cet étincelant hors-d'œuvre, on peut attaquer le reste. Ce coin réservé, au fond à droite de la dernière page, est devenu l'endroit le plus chic et le plus cher du journal; au Monopoly, ce serait Zurich Paradeplatz avec un hôtel, au moins. Les très rares fois où la chronique fait défaut, le mécontentement gronde au sein du lectorat: il ne faudrait pas plus de deux ou trois absences consécutives pour que la rédaction doive faire face à une campagne massive de désabonnements.

D'où vient le succès de ces billets d'humeur? Grâce au Ronchon, nos révoltes contre le monde moderne sont sublimées ou au moins domptées par l'ironie: sourire pour ne pas haïr. Jamais sentencieux, le Ronchon n'est pas un fu-

plorer ou même à craindre l'acculturation dont nous pâtissons déjà. Peronne ou presque ne déplore que notre histoire tombe dans l'oubli.

Aux yeux du nombre, il apparaît adéquat de célébrer telle ou telle journée mondiale imposée par les Nations Unies en l'honneur de tel ou tel groupe. Parallèlement, sauf sursaut bienvenu, il ne viendra bientôt plus à l'idée d'aucun Vaudois de faire mémoire du Major Davel. Il semble d'ores et déjà normal que nos manuels scolaires n'évoquent plus l'histoire suisse qu'avec une extrême parcimonie. Il paraît carrément évident que les mêmes manuels font l'impasse sur l'histoire vaudoise. Et combien de fois ne nous a-t-on pas dit que de tels soucis appartenaient au folklore? Comme si le patriotisme européen, la citoyenneté mondiale ou l'orgueil d'appartenir à une banlieue identifiée par son code postal ne procédait pas d'un folklore autrement plus artificiel.

Authentique ou de pacotille, on a le nationalisme qu'on mérite ou, à défaut, le nationalisme qu'on peut. Un bon motif pour collaborer à la Ligue vaudoise.

PIERRE-FRANÇOIS VULLIEMIN

¹ Jean Raspail, «La patrie vaincue par la République», in *Le Figaro* du 17 juin 2004, publié le même jour sur *Commentaires.com*.

² Voir Olivier Delacrétaiz, «Une identité et un territoire», in *La Nation* n° 1773, du 9 décembre 2005.

CRV 144 Le Coin du Ronchon

Le secret de polichinelle que beaucoup avaient fini par apprendre, tout le monde le saura désormais: le nom du Ronchon, placide et anonyme chroniqueur, depuis une décennie, des impostures, duperies et autres démenées ordinaires de notre société crépusculaire. Il s'appelle Pierre-Gabriel Bieri. Ce nom orne officiellement la page de couverture du cent quarante-quatrième *Cahier de la Renaissance vaudoise*. Plus jamais les lecteurs trépanant d'impatience ne poseront aux autres rédacteurs la question flatteuse: «Dites, le Ronchon, c'est vous?» Hélas non, nous n'avons pas tant d'esprit.

Au fil des ans, le Coin du Ronchon est devenu une véritable institution dans *La Nation*. Il n'est pas de lecteur qui ne se jette prioritairement au bas de la page 4 pour déguster avec gourmandise son billet bimensuel. Mis en appétit par cet étincelant hors-d'œuvre, on peut attaquer le reste. Ce coin réservé, au fond à droite de la dernière page, est devenu l'endroit le plus chic et le plus cher du journal; au Monopoly, ce serait Zurich Paradeplatz avec un hôtel, au moins. Les très rares fois où la chronique fait défaut, le mécontentement gronde au sein du lectorat: il ne faudrait pas plus de deux ou trois absences consécutives pour que la rédaction doive faire face à une campagne massive de désabonnements.

D'où vient le succès de ces billets d'humeur? Grâce au Ronchon, nos révoltes contre le monde moderne sont sublimées ou au moins domptées par l'ironie: sourire pour ne pas haïr. Jamais sentencieux, le Ronchon n'est pas un fu-

rieux, ni même un polémiste: il exprime ses dégoûts avec un tranquille mépris, décoré sans amertume les dernières retombées de la barbarie quotidienne. Le Coin du Ronchon, c'est quelque deux cent cinquante petits chefs-d'œuvre qui ont survécu, grâce à leur style et leur acuité, à l'actualité qui les a fait naître. La réunion en un volume d'une partie d'entre eux leur offre un nouveau statut, celui d'un traité de philosophie où l'on apprend la fécondité du pessimisme: tout est perdu, l'honneur y compris, mais on aura bien ri-golé. Au XVIII^e siècle, le Ronchon aurait été une sorte de pyrrhonien adepte du calembour.

Le Ronchon est un véritable aristocrate. Son point d'honneur est de n'être jamais d'accord avec la majorité. *Non* est son mot fétiche, affiché jusque sur son automobile, une austère berline teutonne. Mais le Ronchon est un faux misanthrope: il écrit *non* et dit toujours *oui*. Demandez-lui un service et vous verrez.

Si, depuis dix ans, vous avez patiemment découpé et collé ces merveilles petites proses dans un cahier pour en faire la collection, vous serez tenté de ne pas acquiescer le dernier CRV. Tragique erreur: vous renoncerez à l'élégante reliure réalisée par M+S à Renens, à la typographie irréprochable due à Beck, artisan imprimeur à Lausanne; mais surtout, vous vous priverez des excellents dessins qui illustrent chaque texte, confiés par l'auteur à un artiste qui signe modestement OLB. Encore un pseudonyme.

J.-B. R.

Inacceptable? Oui, mais...

A Bagdad, un tribunal a tranché: Saddam Hussein sera pendu. Appréciation du Département fédéral des affaires étrangères: «La peine de mort n'est pas justifiable, même pour les crimes les plus graves». Et commentaire de presse (24 heures du 6 novembre): «L'Europe refuse la peine capitale... Une condamnation à mort est tout sauf acceptable». Ose-t-on encore, dans ce débat chargé d'émotions teintées de «politiquement correct», objecter que la réponse n'est pas si simple, qu'elle peut varier d'une crise à une autre, d'une époque à une autre, d'un pays à un autre?

Admettons tout d'abord, en prenant un peu de hauteur, que toute peine, même non dépourvue d'effets bienfaisants, est en soi un mal: l'aveu de la société qu'elle n'a pas réussi à maintenir autrement l'ordre établi. Qu'il s'agisse d'une dérisoire faute de parking ou d'un ignoble assassinat, la situation est la même: un désordre à corriger, sinon à réparer. Or il peut arriver, dans un contexte de crise politique ou mili-

taire, qu'une peine capitale soit un moindre mal, c'est-à-dire un mal nécessaire pour éviter un mal plus grand. La Suisse est mal placée pour prêter le contraire: pendant la dernière guerre mondiale, ses tribunaux militaires ont fait fuillier une bonne douzaine de traîtres et autres mauvais sujets, sans soulever une vague d'indignation; au contraire, l'opinion publique, dans l'atmosphère tendue de l'époque, n'aurait pas toléré un geste de clémence, et – pour prendre un exemple extrême – si Hitler n'avait pas échappé à ses juges par son suicide, il aurait sans aucun doute été condamné à mort et exécuté à la satisfaction générale, à l'issue d'un procès mis en scène par les vainqueurs (dont l'URSS, signataire du pacte germano-soviétique négocié et exploité par Staline, lequel est tranquillement mort dans son lit...).

C'est une tendance contemporaine d'habiller d'un costume judiciaire convenable les sanctions les plus discutables en droit strict traditionnel. Les traîtres

Catastrophisme!

C'est sous ce titre que Nina Brissot, rédactrice en chef, signe l'éditorial du *Révisional* du 16 novembre, dont nous retranscrivons les propos suivants:

Les Verts, tout comme certains scientifiques, ont souvent raison. Leur tort est de nous faire part de leurs idées en nous abreuvant de prévisions alarmistes [...] «L'information» s'épanouit à l'aune du trépanomètre.

De la fonte des glaciers [...] à la disparition des poissons pour 2050 [...] et à la mort des forêts, [...] on ne sait plus où donner de la catastrophe.

Après les pluies acides [...] et le trou d'ozone [...], on ne sait plus où donner de l'anxiété. Bien sûr, il reste les OGM, les cellules souches, les téléphones portables [...].

A quand une autre mode? Celle d'expliquer clairement les choses aux gens, sans les prendre pour des imbéciles qui n'agissent que sous la menace d'une catastrophe? [...]

Les excès dénoncés peuvent provoquer la négation des risques ou le fatalisme défaitiste, qui vont tous deux à l'encontre du but recherché.

Ph. R.

Le peuple ou le parti?

Nous avions rapporté, dans le dernier numéro de *La Nation*, les propos du syndic de Nyon qui faisait passer les intérêts de sa commune et de sa région avant les thèses idéologiques du parti. Notre article était déjà sous presse quand nous avons appris que le syndic Alain-Valéry Poitry avait démissionné du parti socialiste. M. Thierry Peitrequin dans *La Liberté* du 7.11.06 («Le syndic claque la porte du parti socialiste») cite ce commentaire de M^{me} Josiane Aubert, présidente des socialistes vaudois:

[...] «Il défendait les intérêts de sa commune et n'avait pas la notion de solidarité large au niveau du canton. Il était en porte-à-faux avec le parti. [...]

Interrogé par le journaliste, le syndic de Nyon déclare de son côté:

[...]J'ai démissionné pour deux raisons: le fonctionnement interne du parti et le statut de l'élu. On nous obligeait de signer la charte pour faire allégeance au programme du parti, l'idéal actualisé du socialisme... Et en signant, on s'engageait à démissionner, si on ne suivait pas! J'avais déjà posé des questions par lettre au parti: qui représentait-t-on? Le peuple

condamnés en Suisse l'ont été par des tribunaux réguliers, constitués avant les infractions et appliquant des lois dûment votées antérieurement. La justice rendue à Nuremberg n'offrait de loin pas les mêmes garanties, et l'alibi judiciaire était un monument d'hypocrisie des vainqueurs. Les exécutions sommaires, telles que celle de Mussolini, étaient plus brutales, mais moins hypocrites.

Mais revenons à Saddam Hussein. Condamnation à mort ou non? Le risque de faire des martyrs dont le souvenir peut faire naître de nouveaux conflits n'est pas négligeable; mais c'est une question d'opportunité, à laquelle le droit n'apporte pas de réponse. Il faut avoir l'honnêteté de re-

connaître qu'on est ici en-dehors du droit et de la justice et que des nécessités supérieures, impossibles à satisfaire autrement, s'imposent hors du cadre légal. Les faits sont têtus, et des situations exceptionnelles peuvent justifier des réponses exceptionnelles elles aussi.

Alors, condamnation «inacceptable» à Bagdad? C'est une réponse nuancée qui s'impose, en forme de «oui, mais...». La logique n'est pas satisfaisante, mais c'est la réalité. Le bon sens commande non seulement la prudence dans des appréciations forcément partiales, mais aussi l'acceptation d'une zone de non-droit, sans camouflage judiciaire.

PHILBERT MURET

CRV 145 Contrepoisons 6

alors que les partis décident de soutenir telle idée ou de s'y opposer en fonction de leurs électeurs, des modes ou des humeurs, notre mouvement s'est fixé un certain nombre de principes qui déterminent notre soutien ou non à tel projet. Des exemples illustrent la démarche et commentent les résultats. J.-F. Cavin examine aussi les partis sous l'angle de ce qu'on appelle le «centre».

Les contributions théologiques sont aussi importantes: un petit historique du rôle des paroisses réformées de l'Eglise vaudoise et de leur statut légal (Antoine Rochat); la loi de l'Ancien Testament, légaliste et extérieure, comparée à la loi de l'Évangile, qui est norme intérieure sous l'effet de la grâce (Olivier Klunge), et l'étude de Denis Ramelet sur la question: «Pourquoi Dieu est-il père et non mère?», qui examine le problème de la masculinité de Dieu sous ses différentes facettes, de façon convaincante et nuancée. Reste pour la bonne bouche le texte séduisant de Jean-Blaise Rochat sur «La musique et le politiquement correct» et vous aurez fait le tour de cette substantielle livraison des *Contrepoisons*.

La carte jointe à ce numéro de *La Nation* vous permettra de recevoir nos deux nouveaux Cahiers, ou les précédents *Contrepoisons* à un prix avantageux s'il vous manque un exemplaire. Les souscripteurs réguliers recevront nos publications automatiquement - et nous les prions de leur faire bon accueil. Si vous n'êtes pas encore souscripteur régulier, cette carte vous donnera l'occasion de le devenir: vous paierez moins cher et le port est gratuit...

YVES GERHARD

Avec leur couleur vive, les livraisons des *Contrepoisons* paraissent à intervalle irrégulier. A chacune d'elles correspond une nouvelle génération dans notre mouvement. Ce sont les jeunes rédacteurs de *La Nation* qui proposent des articles plus développés, plus profonds, entourés de plumes expérimentées. Les *Contrepoisons* sont aussi l'occasion de publier le texte d'une conférence remarquable, qui mérite de rester dans nos bibliothèques.

Dans ce sixième numéro, les sujets politiques et théologiques sont à l'honneur. Parmi les premiers, Nicolas de Araujo nous fait découvrir un humaniste du XVI^e siècle, Jean Bodin, penseur original dans le domaine des régimes politiques. Ces réflexions sur la monarchie, ses avantages et ses limitations, sont enrichies de nombreuses citations merveilleusement réduites.

Sans vouloir résumer chaque contribution, nous pouvons annoncer un texte remarquable de finesse sur l'échec scolaire et son rôle dans la formation personnelle, dans la destinée même de celui qui en est la victime (Laurence Benoit); une analyse des dangers et illusions du savoir via internet, moyen efficace pour connaître les détails, oreiller de paresse pour certains, mais inadapté quand il s'agit de faire réfléchir, de procéder à des synthèses, de mettre en ordre des idées (Julien Le Fort); enfin une réflexion sur la liberté et la dignité humaines, s'exprimant dans le cadre d'une patrie qui ne peut être que la patrie cantonale, le Pays de Vaud (Pierre-François Vuillemin). L'introduction d'Olivier Delacrétaz donne de façon précise les conditions de notre jugement politique:

Le Coin du Ronchon

Pour en finir avec cette choquante égalité entre les grands et les petits

L'hebdomadaire *Domaine Public*, qui passait pour un journal socialiste et fédéraliste, semble se décider enfin à choisir entre les deux. Dans son édition du 17 novembre, il s'en prend avec véhémence à «la surreprésentation cantonale».

Ayant eu l'audace d'utiliser l'expression «vitalité fédéraliste», l'auteur s'est senti obligé d'ajouter aussitôt: «Mais on rappellera une fois encore que la part des petits cantons est institutionnellement trop belle. A la conférence plénière de la CdC (Conférence des cantons), chaque canton dispose d'une voix. Le Conseil des Etats met tous les cantons sur pied d'égalité, chacun deux représentants. (...) Une réforme institutionnelle s'impose si l'on veut éviter une tension croissante entre les pôles économiques et les régions périphériques.»

C'est bien vrai, ça. Cette égalité entre les grands et les petits, c'est vraiment trop

injuste! Depuis quand les moins que rien ont-ils autant de droits que les grands, les forts, les importants? Que fait la gauche pour défendre nos pôles économiques face aux trous perdus des régions périphériques? Qu'attend-t-on pour accorder un poids politique proportionnellement plus équitable aux chefs de famille nombreuse, aux dirigeants de grandes entreprises et aux citoyens possédant des comptes en banque bien gamis?

Le principe est bien connu: la défense des faibles n'a d'intérêt que s'ils votent socialiste – ce qui est de moins en moins souvent le cas des petites gens, encore moins des petits cantons. Ainsi donc, selon que vous serez puissant et de gauche ou misérable et de droite, les jugements de *Domaine Public* vous rendront blanc ou noir.

LE RONCHON